



Communiqué de presse du 15 novembre 2018

## Programmes et baccalauréat de français au lycée : des avancées dans un champ de ruines

Le collectif *Sauver les lettres* approuve la plupart des orientations des projets de programmes et d'épreuves de français publiés par le Conseil supérieur des programmes<sup>1</sup>, mais ces avancées notables s'inscrivent dans une réforme générale du lycée et du baccalauréat que nous récusons.

S'agissant du français, l'attention accordée par les rédacteurs des programmes à la maîtrise de la langue et à son usage, mise en avant dès le préambule, nous semble essentielle. Elle prend en compte avec réalisme le constat implacable des difficultés langagières des élèves entrant au lycée. Mais aucune réforme concernant l'école primaire ou le collège ne traite ce problème à la source : *Sauver les lettres* rappelle avec insistance que les élèves actuels ont subi la perte de 600 heures de français (soit deux ans de scolarité) entre le CP et la Troisième, par rapport aux horaires de leurs aînés de 1975, et réclame une fois encore que ces horaires antérieurs<sup>2</sup> soient rétablis.

Les programmes d'auteurs et d'œuvres, associant genres et périodes chronologiques répartis sur les deux années de Seconde et Première, nous paraissent à la fois plus simples pour les élèves, et propres à leur faire saisir l'histoire littéraire. Nous saluons la primauté accordée à l'étude des œuvres, ainsi que l'ouverture à la littérature contemporaine proposée dans chaque parcours générique, en Seconde comme en Première. Enfin, l'accent mis sur la lecture personnelle d'œuvres nombreuses nous paraît positif.

Mais la mise en œuvre de ce programme ambitieux nécessiterait, comme ceux qui l'ont précédé et compte tenu des lacunes antérieures des élèves, un horaire plus important. Nous réitérons donc notre demande d'un horaire au moins égal à 5 heures hebdomadaires en Seconde et Première, pour permettre aux élèves apprentissages et pratiques suffisants, et pour contrecarrer la réforme Blanquer qui, en supprimant les séries ES, L et S, va conduire à des classes de « tronc commun » à effectifs très lourds (de 35 à 38 élèves), plus hétérogènes dans leurs goûts et leur orientation, et sans aucun dédoublement réglementaire.

Sur les épreuves anticipées (EAF) de fin de Première, le « bac de français », les propositions du groupe d'experts rencontrent notre approbation globale, en particulier pour l'épreuve écrite. La suppression du sujet « d'invention », qui, sans méthode d'apprentissage et sans référence avec les programmes, piégeait inutilement les élèves, est une avancée majeure. Il en est de même pour la suppression du « corpus » dans les séries générales, et de la « question sur corpus », qui constituait une épreuve parasite et chronophage. Enfin, la suppression de la question sur texte, à l'oral, libère les élèves et leurs professeurs.

Ces simplifications mettent enfin un terme aux boursouflures qui grevaient l'année de Première depuis plus de quinze ans, et allègent la préparation de l'examen. Nous approuvons également le second sujet proposé pour les séries technologiques en sus du commentaire.

En revanche, la complication inutile revient en force dans la seconde partie de l'épreuve orale. L'interrogation à partir d'un dossier personnel multiforme du candidat (carnet de lectures, approfondissement documentaire numérique ou audiovisuel, écrits d'appropriation) semble une procédure très lourde et surtout peu probante. Les examinateurs, déjà chargés de la correction des écrits, n'auront ni le temps ni la capacité matérielle de prendre connaissance de 60 à 80 dossiers avant l'oral, et rien ne leur garantira que le dossier aura été personnellement constitué par le candidat sans l'aide de tiers, ce qui ouvre la porte aux inégalités, dénie au dossier toute valeur

<sup>1</sup> <http://www.education.gouv.fr/cid131841/elaboration-des-projet-programmefuturlycee.html>

#Projets\_de\_programme\_des\_classes\_de\_seconde\_et\_de\_premiere\_voies\_generale\_et\_technologique

<sup>2</sup> *Comparaison des horaires en primaire et en collège (1975-2015)*, <http://www.sauv.net/horcomp.pdf>

certificative et suffit à le condamner dans une épreuve d'examen. Une interrogation à partir d'une liste personnelle de lectures suffirait amplement à mettre en évidence la compréhension et la sensibilité du candidat, ainsi que son aptitude à défendre ses choix.

Mais l'amélioration sensible des études de français au lycée va se perdre dans des conditions de vie scolaire qui vont électriser établissements et élèves. Avant leur « bac de français », les lycéens auront été soumis au contrôle continu permanent et auront déjà passé deux séries d'épreuves communes perturbant leur année de Première. En Terminale, trois nouvelles sessions les attendent. Sans cesse occupés à « passer le bac » pendant deux ans, ils vont être l'objet de pressions continues et d'évaluations couperets, contradictoires avec une formation sereine appuyée sur le temps long et la maturation progressive nécessaires à l'acquisition de savoirs et à la formation du jugement<sup>3</sup>.

Nous dénonçons donc cette réforme inutile et nocive. Au rebours des proclamations ministérielles, le nouveau baccalauréat ne vise ni une meilleure formation ni une meilleure orientation, mais un objectif économique et malthusien. Le remplacement des séries par un tronc commun permet de supprimer des heures et des classes en maximisant les effectifs, l'implantation inégale et inégalitaire des « spécialités » sur l'ensemble du territoire<sup>4</sup>, avouée six mois après leur présentation rutilante, permet elle aussi de supprimer massivement des postes de professeurs, à l'heure où les besoins d'enseignement sont criants.

Nous dénonçons la disparition des séries qui, malgré leurs défauts, assuraient aux lycéens un ensemble cohérent de matières nécessaires à leur orientation, et préservaient leur formation partout sur le territoire en cas de changement d'établissement. Le discours managérial et autoritaire qui règle et hiérarchise<sup>5</sup> la répartition des spécialités, et propose cyniquement des formes dégradées d'apprentissage (enseignement à distance, scolarité partagée entre deux lycées...) en cas d'absence locale de spécialités, révèle la volonté comptable de réduire les heures de cours, les possibilités de formation, et l'accès à l'enseignement supérieur.

Nous ne considérons pas l'enseignement du français comme une oasis qui serait préservée au sein d'un lycée et d'un baccalauréat en ruines. Nous nous élevons contre les conditions d'étude faites aux lycéens dans une massification brutale de leurs parcours, contre les inégalités de leur orientation, contre l'injustice territoriale des « déserts scolaires » qui vont se constituer faute d'offre de spécialités, et contre la perte du caractère terminal, national et anonyme de leur baccalauréat, qui va les assigner à leurs origines et déterminer par avance leur entrée dans le supérieur. Nous récusons également la logique de concurrence qui va s'installer entre enseignants, devenus involontairement rivaux pour le maintien de telle ou telle spécialité dans leur lycée.

Le lycée Blanquer ne s'adressera pas à tous, mais à ceux qui, urbains et bien informés, connaîtront et réclameront les « bons parcours » à effectuer pour entrer dans le supérieur. Cette réforme inéquitable abandonne l'idéal républicain, toujours à parfaire, d'une école qui soit un ascenseur social porté par un système où l'égalité des chances est visée quel que soit l'établissement fréquenté, où une instruction publique égale pour tous permet à un enfant vivant en France, quel que soit son milieu familial, de recevoir une instruction de qualité. Pire, cette réforme politique<sup>6</sup> inverse le modèle républicain qui jusqu'à présent offre aux élèves un enseignement commun réglé nationalement sur la définition des savoirs, au profit d'une demande des familles et des élèves auxquels on répondra sélectivement, selon leur classe sociale et selon les capacités du supérieur.

En conséquence, nous soutenons les améliorations qui touchent l'enseignement et les épreuves de français, mais nous réclamons le retrait de cette réforme du lycée et du « baccalauréat 2021 ».

**Collectif Sauver les lettres, [www.sauv.net](http://www.sauv.net)**

Contact presse : Fanny Capel 06 63 69 87 76

---

<sup>3</sup> Voir notre communiqué de presse du 25 février 2018 : *Le bac poker-menteur : les cinq coups de bluff de M. Blanquer pour faire passer sa réforme* (<https://www.sauv.net/CP-SLL-bac-Blanquer-25.02.18.pdf>)

<sup>4</sup> Voir le BO 32 du 6 septembre 2018, [http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin\\_officiel.html?cid\\_bo=133602](http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=133602)

<sup>5</sup> C'est ainsi que la spécialité « Littérature et langues et cultures de l'Antiquité » est, dans le BO 32 (cf note 4), exclue d'une « cohérence avec les études supérieures aujourd'hui les plus classiques » (sic).

<sup>6</sup> Lire : *Déclaration de 44 professeurs de philosophie de l'académie de Rouen*, [https://www.sauv.net/Déclaration\\_44\\_professeurs\\_philosophie\\_1.pdf](https://www.sauv.net/Déclaration_44_professeurs_philosophie_1.pdf)